

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

PREFECTURE DE L'ESSONNE

SIMACUR

N° Spécial

20 décembre 2016

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial Préfecture de L'Essonne du 20 décembre 2016

SOMMAIRE

Arrêté	Date	PREFECTURE DE L'ESSONNE	Page
PREF-DRCL n° 2016-930	20.12.2016	Arrêté interpréfectoral portant adhésion de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud – Grand Paris au Syndicat Mixte pour le Chauffage Urbain et le Traitement des Déchets Ménagers (SIMACUR).	3



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'ESSONNE

Direction des Relations avec
les Collectivités Locales

PRÉFECTURE DES HAUTS DE SEINE

Direction des affaires juridiques et de
l'administration locale

ARRÊTÉ

n° 2016-PREF-DRCL/930 du 20 décembre 2016
portant adhésion de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris au
Syndicat Mixte pour le Chauffage Urbain et le Traitement des Déchets Ménagers
(SIMACUR)

LA PRÉFÈTE DE L'ESSONNE

Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier du Mérite agricole

LE PRÉFET DES HAUTS DE SEINE

Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L.5211-5, L. 5211-18, L.5211-20, L.5216-7, L.5219-5 ; L.5711-1 et suivants ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n°2015-1655 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Antony ;

VU le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER, Préfète hors classe, en qualité de Préfète de l'Essonne ;

VU le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine hors classe ;

VU le décret du 20 novembre 2014 portant nomination de Monsieur David PHILOT, Administrateur civil hors classe, en qualité de sous-préfet hors classe et de secrétaire général de la préfecture de l'Essonne ;

VU le décret du 25 septembre 2015 portant nomination de Monsieur Thierry BONNIER, administrateur civil hors classe détaché en qualité de sous-préfet hors classe et secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine (classe fonctionnelle II) ;

VU l'arrêté préfectoral n°2016-PREF-MCP-042 du 6 juin 2016 portant délégation de signature à Monsieur David PHILOT, en qualité de sous-préfet de l'arrondissement chef-lieu et de secrétaire général de la préfecture de l'Essonne ;

VU l'arrêté préfectoral n°2016-01121 du 31 août 2016 portant délégation de signature à Monsieur Thierry BONNIER en qualité de secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine (classe fonctionnelle II) ;

VU l'arrêté n° 5121 du 22 avril 1969 modifié portant création du syndicat intercommunal de Massy Antony pour le chauffage urbain ;

VU l'arrêté préfectoral n°2015-PREF.DRCL/ n°718 du 2 octobre 2015 portant périmètre d'un EPCI à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay, de la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne avec extension aux communes de Verrières-le-Buisson et Wissous ;

VU la demande d'adhésion, à compter du 1^{er} janvier 2017, de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud-Grand Paris par délibération du 27 septembre 2016 au SIMACUR pour ses communes de l'ex-Communauté d'agglomération des Hauts de Bièvres (Antony, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, le Plessis-Robinson et Sceaux) pour la compétence « traitement des déchets ménagers et assimilés » ;

VU la délibération du comité syndical du SIMACUR du 4 octobre 2016 approuvant l'adhésion au syndicat de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud-Grand Paris pour les communes d'Antony, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, le Plessis-Robinson et Sceaux pour la compétence « traitement des déchets ménagers » ;

VU la délibération du conseil municipal de la commune de Massy du 24 novembre 2016 approuvant l'adhésion de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud-Grand Paris au SIMACUR pour les communes d'Antony, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, le Plessis-Robinson et Sceaux pour la compétence « traitement des déchets ménagers » ;

VU la délibération du conseil municipal de la commune d'Antony du 8 décembre 2016 approuvant l'adhésion de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud-Grand Paris au SIMACUR pour les communes d'Antony, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, le Plessis-Robinson et Sceaux pour la compétence « traitement des déchets ménagers » ;

VU la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » du 14 décembre 2016 approuvant l'adhésion de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud-Grand Paris au SIMACUR pour les communes d'Antony, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, le Plessis-Robinson et Sceaux pour la compétence « traitement des déchets ménagers » ;

CONSIDERANT que les conditions de majorité qualifiée sont remplies ;

Sur proposition de Messieurs les Secrétaires Généraux des préfectures de l'Essonne et des Hauts-de-Seine ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er} : Est prononcée l'adhésion de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud-Grand Paris au Syndicat Mixte pour le Chauffage Urbain et le Traitement des Déchets Ménagers (SIMACUR) pour les communes d'Antony, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, le Plessis-Robinson et Sceaux pour la compétence « traitement des déchets ménagers et assimilés » à compter du 1^{er} janvier 2017.

ARTICLE 2 : Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans le délai de deux mois courant à compter de sa notification.

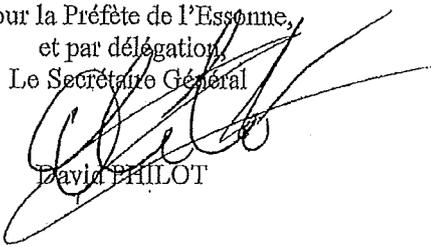
Durant ce délai de deux mois, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- soit un recours gracieux exercé auprès des autorités préfectorales,
- soit un recours hiérarchique, adressé au Ministre de l'Intérieur, Place Beauvau - 75800 PARIS.

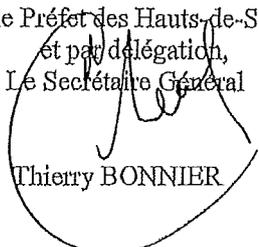
Ces recours gracieux et hiérarchique interrompent le délai du recours contentieux, qui ne courra à nouveau qu'à compter de la réponse de l'Administration étant précisé qu'en application de l'article R.421-2 du code précité, « le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet ».

ARTICLE 3 : Les secrétaires généraux des préfectures de l'Essonne et des Hauts-de-Seine, la Sous-Préfète de Palaiseau et le Sous-Préfet d'Antony sont chargés, pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication dans le recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Essonne et des Hauts-de-Seine dont copie sera transmise, pour valoir notification, au président du SIMACUR, aux membres du syndicat concerné ainsi qu'à l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud-Grand Paris et, pour information, à Madame et Monsieur les directeurs départementaux des finances publiques de l'Essonne et des Hauts-de-Seine ainsi qu'à Messieurs les directeurs départementaux des territoires de l'Essonne, et des Hauts-de-Seine.

Pour la Préfète de l'Essonne,
et par délégation,
Le Secrétaire Général


David PHILOT

Pour le Préfet des Hauts-de-Seine,
et par délégation,
Le Secrétaire Général


Thierry BONNIER

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale
Cellule CRD - DA - RAA

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Thierry BONNIER

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>